

DACP

REF : DACP2014033

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Dotation de Développement Urbain pour l'année 2014. Approbation du plan de financement prévisionnel. Autorisation de demande de subvention et approbation de l'enveloppe pour l'année 2014.**

**EXPOSE :**

Créée par la loi de finances pour 2009, la Dotation de Développement Urbain (DDU) bénéficie à 120 villes particulièrement défavorisées, dont Aubervilliers.

Pour être éligible, une commune doit réunir les trois conditions cumulatives suivantes :

- avoir été éligible à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2013,
- avoir une proportion de la population en ZUS supérieure à 20% de la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- faire partie du périmètre d'intervention de l'ANRU au titre du programme national de rénovation urbaine.

La note d'information du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration NOR INTB1411991, précise que la commune d'Aubervilliers est éligible à la Dotation de Développement Urbain (DDU) pour 2014.

Dans le cadre de cette dotation, la ville recevra un montant d'un million d'euros environ. Cette somme peut être utilisée sur une ou plusieurs opérations, pour financer de l'investissement comme du fonctionnement.

Pour être éligibles, les projets doivent respecter les critères suivants :

- être situés sur le territoire de la commune éligible à la DDU,
- entrer dans le cadre des objectifs fixés par le Premier Ministre (cf. infra),
- conformément à l'article L.2334-40 du CGCT « *ne [...] pas avoir pour effet de faire prendre en charge tout ou partie des dépenses de personnel de la commune* »,
- conformément au décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 et à l'article L.1111-10 du CGCT tel que modifié par la loi du 16 décembre 2010, la commune doit respecter le seuil de 80% de subventions publiques et participer au minimum à 20% des dépenses liées à l'opération.

Les objectifs fixés par le Premier Ministre sont détaillés en Annexe II de la circulaire. Il s'agit de :

- contribuer au financement d'équipements publics non seulement dans les quartiers « politique de la ville » mais également à l'immédiate périphérie de ceux-ci, dès lors qu'ils peuvent profiter à l'ensemble de la population et contribuer à la rassembler,
- inciter notamment via les associations de quartier, les habitants à utiliser ces équipements,
- soutenir les initiatives renforçant l'accès à la connaissance, à la culture et aux nouvelles technologies,
- seront privilégiés de manière générale les équipements et actions dans les domaines de l'emploi, de la sécurité, de l'éducation, social et de la santé contribuant à réduire les inégalités dans l'accès aux services collectifs ,
- une attention particulière sera accordée aux projets en lien avec des opérations concernant une zone commerciale et artisanale de proximité au sein d'un quartier en difficulté.

La dépense subventionnable des opérations correspond au montant HT de ces dernières.

Pour information, la DDU 2013 a été répartie sur les quatre opérations suivantes :

- Acquisition de la CPAM en vu du projet espace famille,
- Résorption du plomb dans les écoles (programme 2013),
- Réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville concernant le service État civil / Population,
- Équipements en chariots numériques des écoles (programme 2014).

Cette année, il est proposé au Conseil Municipal de répartir cette subvention sur les deux opérations suivantes, sous réserve de la validation définitive par la Préfecture :

- Construction du groupe scolaire dit des marches du fort,
- Création d'un centre social au 44/46, rue Danielle Casanova.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à demander au Préfet une subvention au titre de la Dotation de Développement Urbain 2014, ainsi que la répartition de cette dotation sur les deux opérations susvisées et d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant annexé au présent rapport.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 26 Juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Juin 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Mériem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine , MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, HAMDANE Bouchra, ALVES Présilya, MM MENIA Fayçal, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Eric PLEE	Représenté par :	Mériem DERKAOUI
Josiane MILLA	Représentée par :	Thérèse MBONDO
Rachid ZAÏRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT BOUALI

M. Marc RUER parti avant le vote de la question n°185

Secrétaire de séance : Mme Leïla TLILI

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2014033**

**Signataire : MC/ED**

**OBJET : Dotation de Développement Urbain pour l'année 2014. Approbation du plan de financement prévisionnel. Autorisation de demande de subvention et approbation de l'enveloppe pour l'année 2014.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note d'information du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration NOR INTB1411991,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est éligible à la Dotation de Développement Urbain pour l'année 2014, il convient de répartir cette subvention sur deux opérations.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Préfet l'attribution effective d'une subvention d'investissement au titre de la Dotation de Développement Urbain (DDU) 2014,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel correspondant,

**AUTORISE** le Maire à demander une répartition de la DDU sur les deux opérations suivantes :

- Construction du groupe scolaire dit des marches du fort,
- Création d'un centre social au 44/46, rue Danielle Casanova.

L'Adjoint Délégué



Mme Maria MERCADER Y PUIG  
17<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Reçu en Préfecture le : 27/06/2014

Publié le : 27/06/2014

Certifié exécutoire le : 27/06/2014

L'Adjoint Délégué



Mme Maria MERCADER Y PUIG  
17<sup>ème</sup> Adjointe au Maire